

# Généralistes : sous-quotas relevés

**L**e gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé, en première lecture, de relever le sous-quota de jeunes médecins qui seront autorisés en 2018 à se spécialiser en médecine générale.

Leur nombre sera ainsi porté à 423, contre 320 précédemment, sur un quota général de 984 nouveaux médecins autorisés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs études ont tiré récemment la sonnette d'alarme quant au manque de médecins généralistes à Bruxelles et dans certaines parties de Wallonie.

« Il était important pour la Fédération d'activer le levier des sous-quotas pour donner un signal aux facultés de médecine et aux étudiants », a commenté le ministre-président Rudy Demotte, en charge de l'agrément des professions des soins de santé. « Le sous-quota passe dès lors de 32 % à 43 % en médecine générale » pour l'année 2018. ■